

L'UNSA

VOUS ACCOMPAGNE!

AGENTS DE CATÉGORIE C

Élections du 1^{er} au 8 décembre 2022

Par vote électronique



CHANGEMENT DE C.A.P

Entre le 1^{ER} et le 8 décembre 2022 vous serez amenés à élire vos représentants dans la nouvelle commission administrative paritaire (C.A.P) de la catégorie C de nos ministères. Notre liste se veut représentative de l'ensemble des corps qui sont concernés par cette CAP. Sous la bannière de l'UNSA se trouvent le SYNAASS (Syndicats National Autonome des Affaires Sanitaires et Sociales de l'administration centrale et des services déconcentrés), le SYNAPSE (Syndicat National des personnels de Santé-Environnement) et l'UNSA ITEFA (Agents du secteur Travail).

Dans le contexte de la réforme de la fonction publique, vos représentants élus ont un rôle déterminant pour défendre vos intérêts au sein des C.A.P.

En effet, dans le cadre de la cette réforme, les nouvelles compétences des C.A.P sont recentrées exclusivement sur les décisions individuelles défavorables aux agents et structurées par catégories statutaires, et non plus par corps.

La représentation au conseil médical émane également de la C.A.P.

POURQUOI EST-IL SI IMPORTANT DE VOTER EN C.A.P ?

Cette C.A.P examinera les décisions individuelles défavorables aux agents, concernant notamment :

- Les refus de titularisation, comme les questions d'ordre individuel relatives au recrutement des travailleurs handicapés
- Les décisions de refus d'une demande de congé de formation professionnelle
- Les décisions refusant une demande de mobilisation du compte personnel de formation
- Les décisions relatives à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel
- Les décisions refusant une demande de congés au titre du compte épargne-temps
- Les décisions refusant une demande initiale ou de renouvellement de télétravail
- Les décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel

Les C.A.P se réunissent en conseil de discipline pour l'examen des propositions de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes.

L'UNSA y a défendu avec efficacité des collègues injustement mis en cause !

L'UNSA premier syndicat sur les C.A.P des adjoints et adjoints techniques, le deuxième au niveau des adjoints sanitaires. Ces experts auprès de vous pourront vous accompagner dans la défense de vos droits.



L'UNSA revendique

- Revalorisation du point d'indice
- Reconnaissance de l'évolution des missions
- Création d'examens professionnels pour l'accès en catégorie B et A
- Intégration des indemnités dans le traitement
- Augmenter les ratios promus / promouvables
- Mise en œuvre des conditions d'exercice respectueuses de l'articulation vie professionnel/vie privée
- Les réorganisations et la mutualisation des fonctions supports, les départs non remplacés conduisent à des mobilités de plus en plus souvent imposées et à une concurrence exacerbée entre collègues.



Vos élus SYNAPSE en CAP défendront le positionnement spécifique des adjoints sanitaires des ministères sociaux. En votant pour notre liste, vous vous donnez des atouts pour :

- Reconnaître la pénibilité au travail des agents chargés de la lutte anti-vectorielle,
- Développer des perspectives d'évolution notamment pour les lauréats des promotions statutaires dans le corps des T3S ingérable localement en raison de l'absence de politique d'affectation (ARS de la réunion, ARS de Mayotte par exemple).

Des valeurs qui donnent du sens à notre engagement

Équité

Nous veillons à ce que les choix de mobilité et d'avancement soient conformes aux règles contenues dans les lignes directrices de gestion (LDG). Nous agissons pour des processus de mobilité et de promotion justes.

Écoute et médiation

Nous écoutons chacun et portons attention à ses besoins. Nous agissons dans le but de concilier l'intérêt des agents et celui des ministères.

Transparence

Nous informons tous les agents, qu'ils soient en poste au sein des ministères sociaux ou à l'extérieur.



CHANGER DE C.A.P

Nos candidats pour vous représenter

NOM PRENOM	CORPS ET GRADES	AFFECTATION
SINAN Jean-Thierry	Adjoint Sanitaire Principal 2 ^{ème} classe	ARS La Réunion
DE BORTOLI Nathalie	Adjoint Principal 1 ^{ère} classe	DGS
BIZOT Claudie	Adjoint Principal 2 ^{ème} classe	DDETS 44
ZACORE Jean-Raymond	Adjoint Sanitaire Principal 2 ^{ème} classe	ARS La Réunion
AGESILAS Marie-Claude	Adjoint Principal 1 ^{ère} classe	DGOS
MORCRETTE Jean-Paul	Adjoint Technique Principal	DDC
BLAISE Christine	Adjoint Principal 2 ^{ème} classe	DREETS 44
RAOUL Chimène	Adjoint Principal 1 ^{ère} classe	DDETS 60
MOREAU Dominique	Adjoint Principal 1 ^{ère} classe	DDARS 95
DAPPOIGNY Joëlle	Adjoint Principal 1 ^{ère} classe	DFAS
FAVIER Corinne	Adjoint Principal 2 ^{ème} classe	ARS PACA
LECOMTE Vanessa	Adjoint Principal 1 ^{ère} classe	ARS HDF